



Commune de Bure



Concertation sur le projet de déviation RD60/960

**Note sur le développement d'une centrale
photovoltaïque au sol sur la commune de Bure**

-

31 janvier 2022

Contact : Geoffrey LEMENU
Chef de projet Grand Est
g.lemenu@luxel.fr
06 31 40 72 16

PRESENTATION

A travers cette note, nous souhaitons porter à votre connaissance le projet de parc photovoltaïque au sol situé sur la commune de Bure. Cette présentation a été réalisée dans le cadre de la concertation sur le projet de déviation RD60/960 lié à la construction et au fonctionnement du futur centre de stockage Cigéo.

LUXEL souhaite que **la zone d'étude prévue pour l'installation du parc photovoltaïque au sol soit conservée et que l'option de tracé numéro 2 avec un « tracé élargi au nord » ne soit pas retenue par le département de la Haute-Marne**, désigné maître d'ouvrage de l'opération.

1. LUXEL, FILIALE D'EDF RENOUVELABLES

Acteur de la transition énergétique, LUXEL développe, finance, construit et exploite des centrales solaires au sol de grande puissance. Nos réalisations et projets répartis sur l'ensemble du territoire national témoignent de notre expertise depuis 2008.

Filiale d'EDF Renouvelables France depuis 2019, LUXEL possède la réactivité d'une PME et la solidité financière d'un grand groupe. Nous faisons partie intégrante du Plan solaire qui a pour ambition de faire d'EDF le leader du photovoltaïque en France avec 30% de parts de marché à l'horizon 2035.



**Société
française**

créée en **2008**



+ de 60
Collaborateurs



8

**antennes
françaises**

Développement

Maintenance



47
**centrales
construites au sol**



17,8 M€
de CA 2020

2. PRESENTATION DU PROJET

Historique du site

Le terrain concerné par le développement du parc photovoltaïque au sol appartient à **la commune de Bure**, sur la parcelle cadastrale ZI 21 (lieu-dit Gillaumesnil) pour une surface totale de 14 ha 34 a 70 a. L'assiette du projet correspond à une **friche sans aucun usage**. Aujourd'hui, des **dépôts de gravats et de déchets verts** ont pris place au sud de la zone.

Vous trouverez ci-dessous l'aire d'étude concernée par le projet de parc photovoltaïque au sol.

Délimitation de l'aire d'étude

Projet de parc photovoltaïque à Bure - lieu-dit "Guillaumesnil"

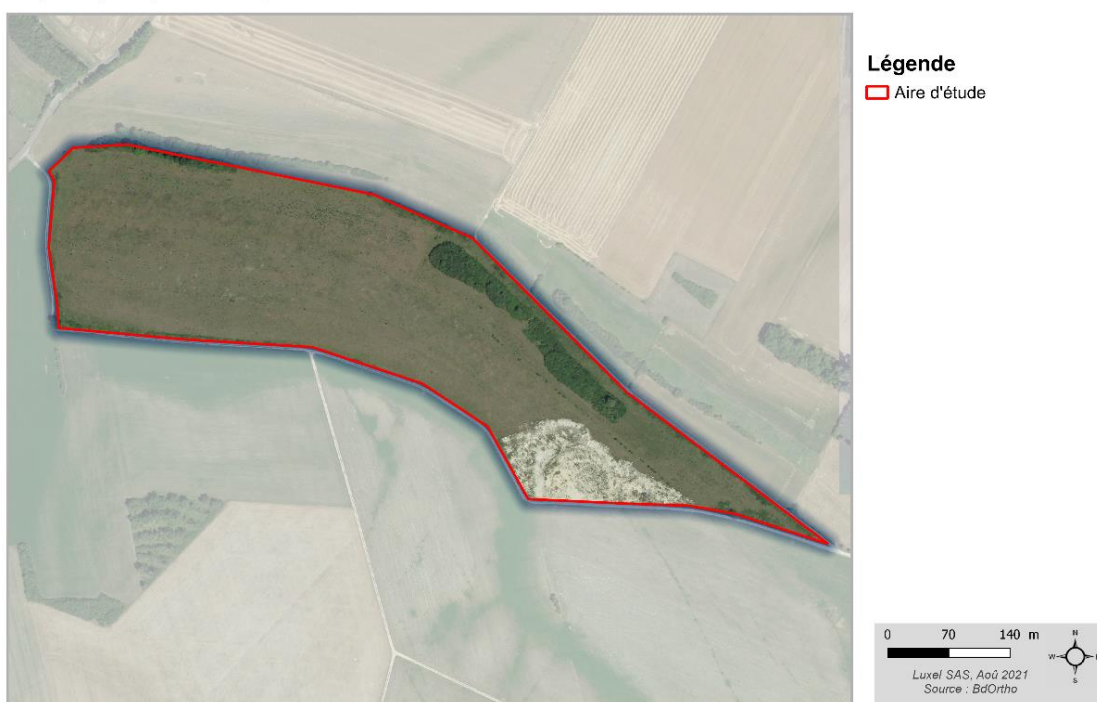


Figure 1 : Aire d'étude photovoltaïque sur l'emprise de la zone « 2AUy – Zone à urbaniser à vocation économique long terme »

L'aire du projet fait partie d'une **zone à urbaniser à vocation économique long terme (2AUy)** dans le PLUi des Portes de Meuse. Vous trouverez un extrait du PLUi actuellement en vigueur sur la commune de Bure sur la figure 2 ci-dessous.

Nous avons pris le soin, avec la commune de Bure, de cibler une zone 2AUy qui ne fait pas partie du zonage 2AUyc (Zone à urbaniser à vocation économique (long terme) – installation CIGEO) afin de **ne pas interférer avec le projet Cigéo**.

Extrait du zonage du PLUi

Projet de parc photovoltaïque à Bure – Lieu-dit « Guillaumesnil »

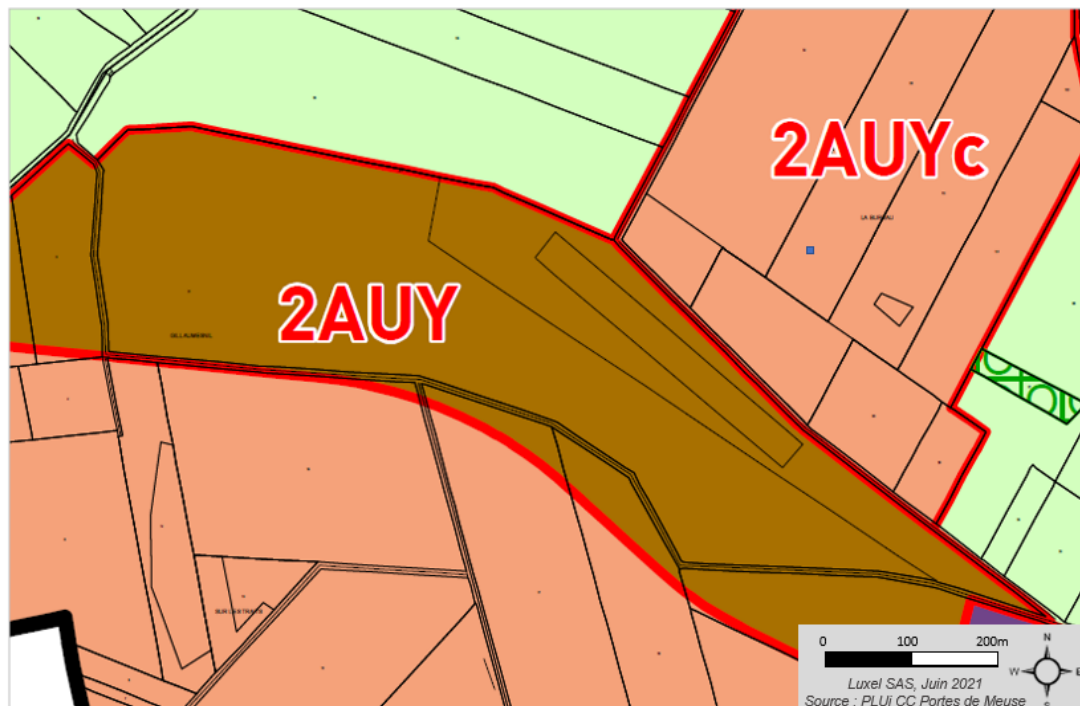


Figure 2 : Zone « 2AUUY – Zone à urbaniser à vocation économique » du PLUi en vigueur

En septembre 2020, le projet de parc photovoltaïque sur l'ensemble de la zone ci-dessus a été présenté à Monsieur le Maire de la commune de Bure. Une présentation au conseil municipal de la commune a ensuite été réalisée le 28 octobre 2020 et le **conseil a délibéré favorablement pour l'installation d'un projet photovoltaïque au sol** (Annexe 1 – Délibération communale parc PV au sol) sur le territoire de Bure et le lancement des études de faisabilité. Le 26 avril 2021, le projet a été présenté à la communauté de communes des Portes de Meuse. Le 11 janvier 2022, une réunion de concertation a été organisée avec l'ANDRA et le 19 janvier 2022, une réunion de cadrage a été réalisée avec la direction départementale de la Meuse.

Une concertation élargie a été établie au fur et à mesure du développement du projet afin de permettre une meilleure intégration locale.

Description du projet photovoltaïque au sol

Fin 2020, LUXEL a identifié du foncier sur le territoire de la commune ayant un potentiel pour le développement de centrales photovoltaïques au sol. La zone d'étude représente 14.34 hectares au total et appartient à la commune. Il n'y a aucun usage du terrain par la commune, il est donc très intéressant de pouvoir le valoriser à travers un projet d'énergie renouvelable.

Une analyse multicritères (environnemental, technico-économique, raccordement et urbanistique) a été réalisée afin de sélectionner ce terrain. Aujourd'hui, nous développons ce projet car il rentre dans

le cadre réglementaire des terrains ciblés par l'Etat pour le développement de centrales photovoltaïques au sol (une zone à urbaniser éligible au cas 1 de l'Appel d'Offre CRE).
Les études des milieux naturels viennent d'être finalisées par le bureau d'étude EVINERUDE et **nous prévoyons de déposer le permis de construire en 2022.**

Ci-dessous, les caractéristiques techniques du projet (données estimatives):

Nom du projet	Centrale photovoltaïque de Bure
Lieu	Zone à urbaniser – aucun usage des terrains
Puissance envisagée	12.6 Mwc
Equivalence de la production annuelle en consommation domestique	5 588 habitants
Poste source pour le raccordement	Houdelaincourt – 13,3 km
Surface du site	14.34 hectares appartenant à la commune de Bure
Mise en service	Post 2024

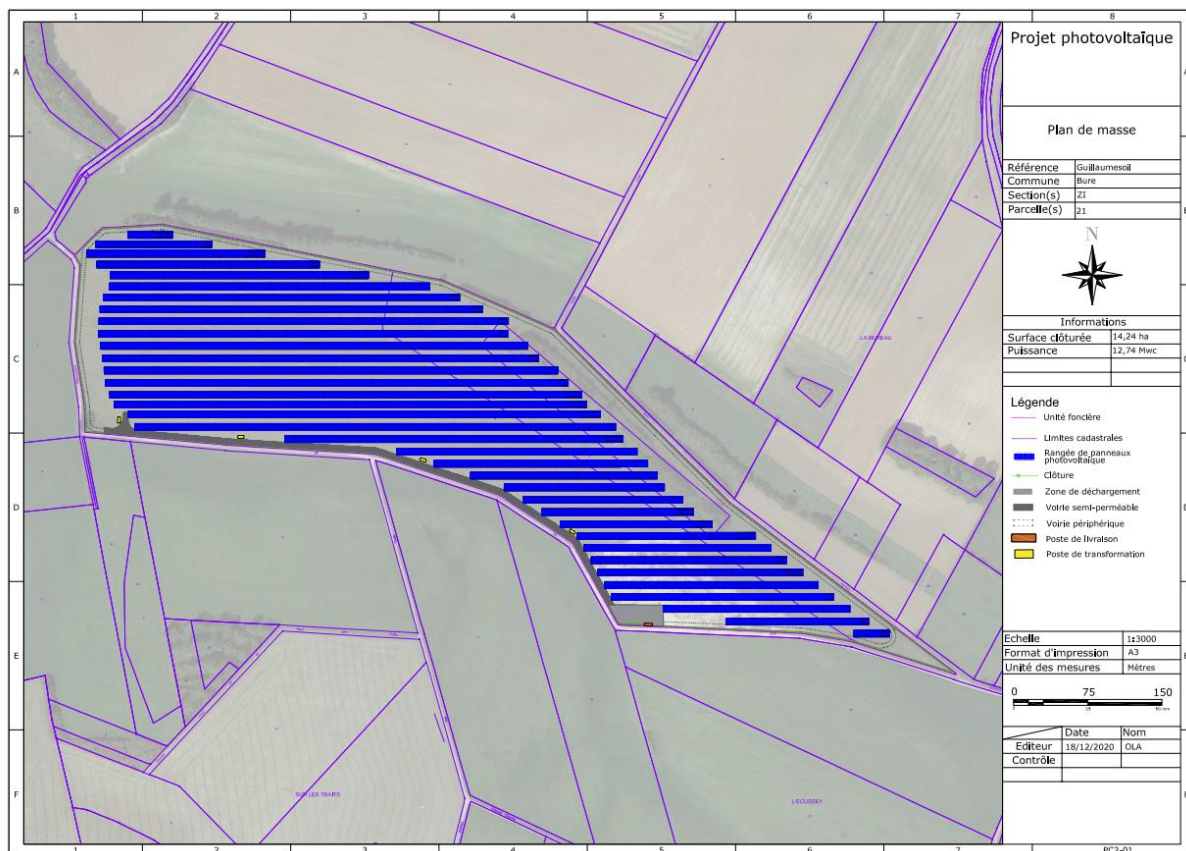


Figure 3 : Plan d'implantation de la centrale photovoltaïque au sol (non définitif)

Durant l'année 2021, nous avons sollicité le bureau d'étude Evinerude pour effectuer un diagnostic écologique du site. Ces inventaires naturalistes ont permis de constater que la zone présentait des enjeux globalement faibles, sur la surface totale d'habitats naturels seuls 6% présentent des enjeux modérés. Aucune espèce végétale protégée ni patrimoniale n'est présente. La faune en présence quant à elle présente des enjeux faibles à modérés. Elle sera prise en compte dans la conception du projet, les mesures environnementales mises en place permettront la pérennisation de la biodiversité locale. L'ensemble des mesures environnementales retenues sera détaillé dans l'étude d'impact relative au projet, en cours de rédaction à ce jour .

La déviation de la RD 60/960

Le projet de déviation de la RD 60/960 présente plusieurs options de tracé :

- l'option 1 avec un « tracé de proximité » ;
- l'option 2 avec un « tracé élargi au nord » ;
- l'option 3 avec un « tracé élargi au sud » ;

L'option de tracé n'étant pas encore sélectionnée, nous souhaitons profiter de la concertation préalable pour formuler la requête suivante : que la zone d'étude identifiée pour le projet photovoltaïque au sol ne soit pas impactée par le projet de déviation de la RD 60/960 **en favorisant l'une des options 1 ou 3 ou en adaptant le tracé de l'option 2**. En l'état, l'option 2 remet totalement en question le projet et l'option 1 pourrait impacter directement le parc photovoltaïque au sol porté par LUXEL et la commune de Bure.

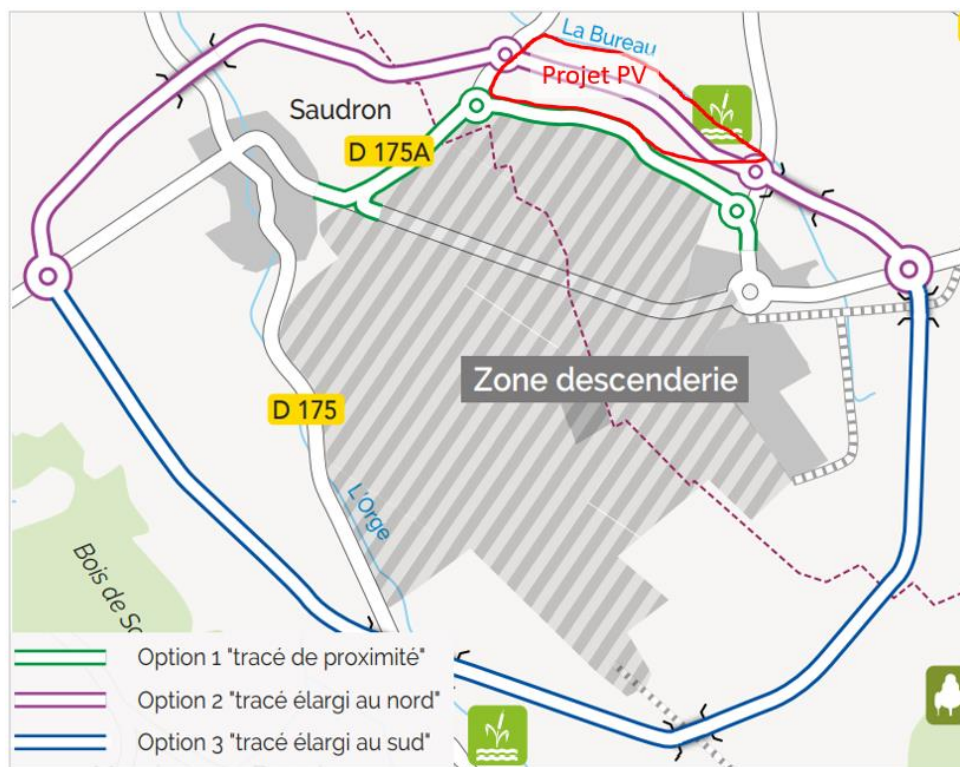


Figure 4 : Carte des trois options de tracé issue du dossier de concertation préalable avec identification du site PV

CONCLUSION

La réalisation de ce projet de centrale photovoltaïque au sol permettrait la **production de 13.2 GWh d'énergie verte par an**, ce qui représente la consommation électrique annuelle de **5 588 habitants**. De plus, cette centrale **participerait au développement local** à travers la création d'activités économiques. Pendant la phase de construction nous faisons appel à des bureaux d'études, entreprises de BTP, clôtures, paysagistes, etc. Pendant la phase d'exploitation nous envisageons la création d'un partenariat avec un éleveur de moutons pour l'entretien du terrain ainsi qu'une entreprise d'électricité locale pour l'exploitation du site. Pour finir, le projet apporterait **des retombées fiscales** pour la commune (à travers le loyer et la taxe foncière), la communauté de communes, le département et la région pendant toute la durée d'exploitation soit au moins 30 ans.


Plusieurs leviers sont et seront utilisés pour développer le projet :

- Une concertation et un dialogue avec les habitants de la commune, les élus de la commune, la communauté de communes ;
- Une concertation avec l'ANDRA pour une coactivité avec le projet Cigéo ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux spécifiques au site ;
- La création d'une activité agricole sur le site par l'éco-pâturage ;

Le site de Bure bénéficiera de l'ensemble du savoir-faire d'EDF Renouvelables / LUXEL pendant les phases de développement, de construction et d'exploitation.

En conclusion, nous vous sollicitons au stade de la concertation préalable afin de **ne pas impacter le projet de parc photovoltaïque au sol porté par LUXEL et la commune de Bure à travers l'option de tracé de la déviation de la RD 60/960 qui sera retenue.**

Signature de M. THOMASSIN
Directeur études et développement



Annexe 1 – Délibération communale parc PV au sol



Envoyé en préfecture le 03/11/2020
Reçu en préfecture le 03/11/2020
Affiché le 03/11/2020
ID : 055-215500877-20201028-DEL_2020_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 octobre 2020

2020/40 – Installation d'un parc photovoltaïque au sol : accord de principe

L'an deux mil vingt, le mercredi **vingt-huit octobre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du C.G.C.T, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Gérard ANTOINE.

La convocation est adressée et affichée le 22 octobre 2020.

Étaient présents : Gérard ANTOINE, Angélique BLOT, Shirley CORNILLE, Corinne DEZOTHEZ, Dany EDOT, Arlette MATHIAS, conseillers municipaux.

Était absent : Kévin GERVAISOT

Nombre de conseillers en exercice : 7 Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mme BLOT Angélique est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2020 est adopté.

Le maire rappelle aux membres que la commune est propriétaire d'une parcelle de plus de 14Ha classée en zone 2AUy (zone à urbaniser à vocation économique – à long terme) sur le PLUi, actuellement en friche.

La société LUXEL SAS, filiale d'EDF, spécialisée dans le développement de centrales photovoltaïques a réalisé une étude de faisabilité sur ce terrain et M. LEMENU, Chef de projet chez LUXEL, vient aujourd'hui présenter le projet au conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et
à **5 voix pour** et **1 voix contre** (Mme BLOT Angélique),

ÉMET un avis favorable pour ce projet ;

DONNE son accord à la société LUXEL pour le démarrage des études de faisabilité en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle Zi 21 Gillaumesnil, territoire de Bure ;

AUTORISE le Maire à signer tout document administratif, technique et financier relatif à ce projet et notamment la convention de mise à disposition des terrains ;

AUTORISE la réalisation d'éventuelles procédures d'adaptation du document d'urbanisme en vigueur pour consolider la faisabilité du projet au regard des différentes réglementations auxquelles sont soumises les centrales photovoltaïques au sol.

Fait en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Gérard ANTOINE



2020/40